

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juillet 2021

Absents :

- ✓ Jacques BRUNEL donne procuration à Jean BERTHUIT
- ✓ Jérémy DOUET
- ✓ Thomas PIGNIDE
- ✓ Elodie ROBERT donne procuration à Serge FALCON

Secrétaire de Séance

- ✓ Hélène BAUMELLE

Signature du récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2021

1 – MAÎTRISE D'ŒUVRE -ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS-

Village de SAINT PREJET

Le Maire indique qu'il devient opportun de lancer les travaux d'AEP et d'enfouissement des réseaux secs du village de Saint Préjet.

Un devis d'un montant de 9 530 euros hors taxes a été établi par le cabinet Fagge et Associés, maître d'œuvre désigné.

Les travaux pourraient débuter fin août début septembre 2 021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise le Maire à signer les documents correspondants

2- REVISION DU PLAN LOCAL d'URBANISME

Devis du cabinet OC'TEHA ET RURAL CONCEPT

Faisant suite à l'enquête menée, en avril 2021, auprès des habitants de la commune de Rimeize et après avoir pris l'attache de la Direction Départementale des Territoires (DDT), il a été décidé de procéder à la révision partielle du PLU.

Lors de cette enquête, il s'est avéré que le souhait des demandeurs portait essentiellement sur l'extension des zones constructibles, aussi la procédure de révision allégée ne concerne que 6 demandes.

Le cabinet OC'TEHA ET RURAL CONCEPT qui a procédé à la réalisation de l'actuel plan a été à nouveau contacté. Un devis d'un montant de 7 200 euros hors taxes a été fourni par ledit cabinet (4 350 € OC'TEHA et 2 850 € RURAL CONCEPT).

La durée de la procédure de réactualisation du PLU est estimée à 11 mois minimum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

1. 3- POSTE POUR AIDE A LA CANTINE

Le service de restauration de l'école publique de Rimeize doit accueillir, à la prochaine rentrée scolaire, un nombre important d'enfants dont des tout-petits.

Le Maire propose, pour seconder la responsable de la cantine, la création d'un service quotidien de 2 heures, au titre de l'année scolaire 2021/2022.

La personne recrutée sur ce contrat devra aider au service de table et accompagner, durant le repas, les plus petits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création de ce poste de contractuel.

4- REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire donne lecture d'un courrier du Réseau de Transport Electrique (RTE) informant la commune de la possibilité de mettre en place un régime de redevances pour l'occupation provisoire de son domaine public par les lignes de transport d'électricité installées et remplacées au cours d'une année.

Ce courrier indique que le tarif est plafonné à 0,35€ le mètre linéaire et que 52 mètres de lignes de transport d'électricité ont été mis en service sur la commune de Rimeize en 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public au tarif de 0,35€ le mètre linéaire

5- DEVIS – AMENAGEMENTS DE CHEMINS-

La réfection de 3 chemins situés aux alentours du village de Chassignoles a fait l'objet d'un devis élaboré par l'entreprise DELCROS TP pour un montant de 11 140 euros hors taxes. Il s'agit des chemins allant de :

- ✓ Chassignoles vers la route de Mende ➡ 3 080 € HT
- ✓ Chassignoles vers le village Le Monteils ➡ 6 960 € HT
- ✓ Le Monteils vers containers (ancienne poubelle) ➡ 1 100 € HT

Joël BRUNET indique que le chemin situé entre les villages des Estrets et Bigose est très abîmé et mériterait une remise en état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis et décide d'inscrire cette dépense au budget de la commune.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Hélène BAUMELLE a été saisie par plusieurs personnes souhaitant accéder au terrain de cross. Le Maire précise que ce terrain est utilisé par l'association « gaz a fundo » qu'il conviendrait de contacter pour connaître la situation de leur activité.
- S'agissant du questionnaire annexé au bulletin municipal diffusé début juin dernier, le Maire indique aux membres du conseil que 17 documents ont été retournés et demande que la commission ad hoc soit réunie pour effectuer la synthèse des réponses et propositions émises.

- Le Maire donne lecture d'un courrier émanant des habitants du village de Chassignoles par lequel ils font part de la situation de leur village en matière d'approvisionnement en eau par le réseau privé dont ils dépendent. Ce même courrier a également été adressé à Madame la Préfète avec copies à Mme la Présidente du Conseil Départemental ainsi qu'à M. le Député.
Le Maire indique avoir déjà pris contact avec le bureau d'études Fagge et Associés pour leur demander d'effectuer une étude et rendre un rapport sur la situation dudit village.
Par ailleurs, la commune avait aussi déjà demandé au SDEE de venir nettoyer le réservoir existant après coupe de l'herbe autour de ce dernier. Ce nettoyage a été effectué le 26 juillet 2021.
Cette prestation sera, bien évidemment, à la charge des habitants du village de Chassignoles.
- Le Maire fait savoir qu'un développeur d'éoliennes a pris contact, récemment avec la municipalité, en vue d'effectuer une étude sur le territoire communal.

La séance est levée à 22h15

Le Maire
Alain FARGES,



La Secrétaire de Séance
Hélène BAUMELLE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Baumelle', written over a horizontal line.